

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 5,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 h.	15.4 au- dessus	63 deg.	27 pon.	8 lign. Sud.	Incert.
Midi...	19.4 au- dessus	53 deg.	27 pon.	Idem.	Idem.
SOLEIL.					
Lever.	Midi.	Cr.	Phases.	Age.	
6 h.	0 h.	5 h.	Nouvelle lune.	5	
4 min.	11 min.	54 min.			

AVIS.

L'Assemblée générale des Actionnaires du Censeur aura lieu le vendredi 13 octobre, à sept heures et demie du soir, dans les bureaux du journal.

Lyon, 5 octobre 1837.

Nous avons publié le 16 septembre dernier une lettre de M. Théodore Peloux, rentier à Neuville, au sujet de sa surdité et de plus ne sachant pas lire, avait été admis à voter sans avoir prêté le serment exigé par l'art. 47 de la loi du 23 mars 1831. Cette lettre était signée de M. Duerot, Perrier, Perrat, Batezat, L. Batezat, Ayné, Bessette.

Un autre électeur, M. Rivière cadet, est venu par une lettre joindre son nom à messieurs ci-dessus.

Le maire de Neuville nous écrit aujourd'hui que les réclamations de M. Rivière ne sont pas fondées, puisqu'il a signé le procès-verbal sans faire de réclamation, lors des élections, et il nous envoie une déclaration des membres du conseil municipal. Il est impossible que dans un pareil débat nous juges de choses passées loin de nous. M. Rivière nous a écrit pour un homme plein d'équité; nous n'avons, d'un autre côté, nulle raison de soupçonner la bonne foi de M. Rivière. Les électeurs de Neuville jugeront. Voici la déclaration qu'on nous prie d'insérer :

« Les membres composant le bureau des élections municipales de Neuville-sur-Saône (Rhône), lesquelles ont eu lieu les 27 et 28 août dernier, pour rendre hommage à la mémoire de M. Rivière, atteint d'une surdité incomplète, n'ont pas prêté le serment voulu par la loi, et qu'aucune réclamation n'a été faite au bureau sur la validité de son serment, après lequel il a fait écrire son bulletin par son fils opposant.

« En foi de quoi nous avons signé à Neuville-sur-Saône, le 5 octobre.

TRAMOY, président.

» MORILON, CHEVELU, BERARD, DUMOUSTIEZ, scrutateurs. »

NOUVELLES DU MIDI.

LYON, 1er octobre. — L'état-civil a enregistré, dans la nuit du 28 à midi au 29 à la même heure, 15 décès, dont 3 cholériques seulement.

Le choléra, qui s'était déclaré à Livourne, avait semblé faire une marche alarmante pendant les premiers jours de septembre; mais il n'a pas tardé à diminuer et il n'inspire plus aucune crainte.

La maladie s'est manifestée à Pise sur des émigrants de Livourne. Le directeur de l'observatoire de Bologne, M. Muratti, qui est au nombre de ces émigrants, a succombé à Florence quelques heures après son arrivée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

LYON, 2 octobre. — Vous savez que le choléra est ici. Il est très-intense, il est vrai; cependant le 20e léger, qui vient d'arriver, a déjà eu sur 25 cas une douzaine de morts, parmi lesquels un officier. Il y a bien aussi quelques cas en ville; mais proportion il y en a moins que parmi la garnison.

Le choléra, le 20e léger serait déjà à Bone. Trois bâtiments de troupes étaient venus pour le prendre, mais on a craint qu'il ne se répandît comme au 42e de ligne, qui, parti de Marseille, a

Grand-Théâtre.

EULALIE GRANGER, PAR M. DE ROUGEMONT.

Un théâtre une question toujours controversée et dont on se fera long-temps attendre, celle de savoir si les représentations des acteurs parisiens sont utiles ou nuisibles aux directeurs. Je ne parle ici que de leurs intérêts matériels, pas d'argent. Sous le rapport de l'art, la question est douteuse. Le public trouve sans se déplacer le spectacle et d'entendre les premiers artistes; les bonnes représentations se perpétuent dans ces rapides passages d'acteurs de province et la poussent hors de l'œuvre, aux répétitions, indigent à chacun sa place, l'acteur se pose, son jeu de physionomie, et le soir, jouent la pièce tout entière, soufflent les réponses, veillent aux décors, et parviennent à donner aux représentations un ensemble qu'elles n'ont pas toujours en leur absence. Les acteurs y gagneraient quelques bonnes leçons s'ils avaient le loisir de les prendre. Au lieu de cela, ils sollicitent et restent congédiés pendant que leur emploi est rempli; ils ne restent pas longtemps chez eux, renfermés dans leur chambre, jaloux de la gloire et la fortune. Aussi, adressez la parole à tout-à-l'heure aux artistes, de province bien entendus, sans en excepter ceux qui ne voudront pas se laisser répondre, tous vous diront que les acteurs de passage sont de M. Provence. Le public n'est pas trop de cet avis, et il ne se laisse pas influencer par quelques mois, nous avons eu l'égrillard Virgile, Bouffé, cet acteur si profond, si vrai, qui nous a fait passer le petit François dans tous les soirs avec sa grosse tête, personnifiant l'un et l'autre dans M^{me} Albert, dont

été atteint de la maladie pendant la traversée et a été relégué au fort Géniois lors de son débarquement à Bone. C'est le 61e de ligne, qu'on fait venir en toute hâte de Montpellier, qui part à la place du 20e léger.

COLONIE D'AFRIQUE.

PROVINCE DE BONE. — Le Moniteur algérien du 23 septembre donne les détails suivants sur la reconnaissance faite par M. le général Damrémont sur le Ras-el-Akba :

Mertjcz-Ammar, 15 septembre 1837.

M. le gouverneur-général a fait, le 13 de ce mois, une reconnaissance sur le Ras-el-Akba et jusqu'à l'Oued-Zenati, en face du marabout de Sidi-Tem-Tem, où l'armée a bivouaqué l'année précédente. Le but de cette reconnaissance était d'examiner le passage du Ras-el-Akba, l'état de la route, le nombre et l'abondance des cours d'eau ou des sources qui se trouvent entre cette montagne et l'Oued-Zenati, et peut-être aussi de prouver à Achmet-Bey que l'armée n'était point, comme il le prétendait, retenue par des ordres supérieurs sur la rive gauche de la Seybouse.

Les résultats de cette course ont été très-satisfaisants. Le passage du Ras-el-Akba n'a offert aucune difficulté sérieuse; la route construite par l'armée l'année dernière est encore en bon état. En adoucissant quelques pentes et en enlevant les pierres, on en fera un passage facile, même pour la grosse artillerie. Ces travaux s'exécutent dans ce moment et seront terminés en quelques jours.

Entre le Ras-el-Akba et l'Oued-Zenati, on trouve un grand nombre de sources qui, toutes, peuvent servir à désaltérer les hommes, et quelques-unes à abreuver une assez grande quantité de chevaux. Il est peu probable qu'elles tarissent toutes ici à la fin du mois.

Le corps que M. le gouverneur avait emmené avec lui, et qui se composait de 5 bataillons d'infanterie, 500 chevaux et 8 pièces de canon de campagne et de montagne, a trouvé dans le petit ruisseau au bord duquel il a bivouaqué le 12, à Ain-ad-Draâm, de l'eau pour tous ses besoins; il y en a beaucoup encore dans l'Oued-Zenati.

Le pays entre le Ras-el-Akba et Constantine est entièrement dépourvu de bois, et dans l'expédition précédente, l'armée avait eu beaucoup à souffrir de l'impossibilité de faire du feu. M. le gouverneur-général a ordonné que chaque soldat prendrait sur son sac quelques morceaux de bois, afin de pouvoir faire la soupe. Il a été reconnu que ces petits fagots, étant ménagés, pourraient servir pour 3 bivouacs. Ainsi s'est en grande partie dissipé l'embarras qu'on éprouvait sur la manière de faire vivre l'armée pendant la route.

De Mertjcz-el-Ammar à Sidi-Tem-Tem, il y a 8 lieues; de Sidi-Tem-Tem à Constantine, il n'y en plus que 12 à 13.

La cavalerie des cheicks s'est présentée sur les hauteurs qui dominent la route au-delà du Ras-el-Akba; elle a fait mine de vouloir nous disputer le passage; mais elle a été rapidement chassée de colline en colline et a fini par disparaître. Elle a reparu le lendemain matin, cherchant à inquiéter notre marche rétrograde; elle l'a fait avec aussi peu de succès. Le 3e régiment de chasseurs et les spahis, ayant trouvé une occasion de charger, se sont élancés sur elle et l'ont poursuivie l'épée dans les reins de manière à l'empêcher de revenir.

On a trouvé sur un cavalier mort, qui était fort bien vêtu et porteur de très-belles armes, des lettres qui font croire que ce cavalier était le schérif Bil-Hamlaoui, frère de l'agha; Erd-Jem, cheick des Araxas, a également été tué dans ce combat. Nous avons eu trois hommes blessés.

PROVINCE D'ALGER. — L'émir El-Adj-Abd-el-Kader est arrivé dans la province de Tittery, après avoir soumis plusieurs tribus indépendantes du désert. Le butin qu'il a fait sur elles est fort considérable. Le marabout Tidjini, qui lui avait déclaré une guerre imprudente, est tombé entre ses mains. L'émir est attendu le 23 à Médéah.

— Les sept cheicks de la montagne de Beni-Mouça sont tous venus protester de leur soumission à la France, et se sont rangés franchement sous les ordres de notre caïd El-Hadj-el-Ouzaa.

— Les nouvelles de l'Est n'ont rien d'inquiétant pour la tran-

cette complaisance est le moindre titre à nos bravos; l'écho des grandes voix de Nourrit et de M^{lle} Falcon expire à peine sous les voûtes du Grand-Théâtre, où elles ont si puissamment remué nos cœurs, excité notre enthousiasme. Il faut reconnaître toutefois qu'après le départ de ces acteurs de mérite, dont l'absence se fait long-temps sentir, l'activité est nécessaire pour ramener la foule, et que les nouveautés seules peuvent l'attirer. M. Provence l'a compris, car voilà trois nouveautés en dix jours, et, ce qui vaut mieux, trois succès. Après la Lampe merveilleuse, le Postillon de Longjumeau, et, après tous deux, Eulalie Granger, un ballet, un opéra, et une comédie, ou à peu près; il y en aura pour tous les goûts... A la bonne heure! voilà de l'activité.

Eulalie Granger est une jeune fille de dix-sept ans et demi, à qui un sien petit cousin plaît assez, sans qu'elle se doute, la pauvre enfant, que ce plaisir qu'elle trouvait à le voir était le germe d'une grande passion. A cet âge, songe-t-on aux passions qui viennent plus tard troubler la vie et en changer la face? La promesse de beaux cachemires, de bijoux et d'un équipage est la plus puissante séduction; aussi Eulalie se laisse-t-elle prendre, après quelques minutes de résistance, aux conseils d'une mère ambitieuse et épouse-t-elle, pour devenir baronne, un vieux général de l'Empire, qui n'a ni ses goûts, ni ses idées, ni ses desirs, à qui la jalousie donnera bientôt le plus atroce caractère, la plus stupide brutalité. Tout suit dans ce ménage, comme dans tous les autres, son cours naturel; l'enfant devient femme et s'aperçoit qu'elle a un cœur; le cousin s'prend d'un amour frénétique, et le vieillard jaloux croit à une trahison. Dans la tête de cet homme, dont le fol mariage a préparé les maux de tous, germent les plus affreux projets. Ce n'est pas assez d'avoir séquestré dans le fond d'une campagne sa jeune femme entourée de surveillants, d'avoir intercepté sa correspondance; un crime seul peut assurer son repos. Un voyage en Italie, en Espagne, et la profondeur d'un ravin, le lit d'une

quillité publique. Il est vrai, ainsi que nous l'avions annoncé dans le supplément de notre dernier numéro, que le cheick Saïd-Oulidou-Casi a complètement triomphé de ses adversaires; mais il est vrai aussi qu'il a compris aussitôt que les intérêts de sa nouvelle position exigeaient qu'il se rapprochât de nous. Trois députés de ce cheick sont arrivés à Alger.

Le lieutenant Dumont, envoyé à la recherche de Mohamed-ben-Rabra, qui s'était annoncé comme caïd dans la montagne de Beni-Mouça, n'a pu s'emparer de cet Arabe; mais il a fait une capture plus importante, celle du déserteur Moncel, si connu pour ses crimes et ses brigandages.

Cet homme avait servi successivement dans le 1er régiment de chasseurs d'Afrique, dans les zouaves et dans le corps des spahis réguliers. Un peu d'éducation lui valut plusieurs fois les galons de sous-officier, que sa mauvaise conduite lui fit toujours perdre. Il était simple spahi lorsqu'il déserta. Depuis, il figura dans tous les actes de brigandage commis par les Hadjoutes sur nos terres. Au mois de novembre dernier, il eut l'infamie d'écrire, avec la pointe d'un canif, son nom sur le cadavre d'un de nos officiers tué par les Hadjoutes dans une embuscade.

Depuis la paix, quoiqu'ayant trouvé chez les Arabes une existence à peu près supportable, il n'avait pu renoncer à ses habitudes de vol et de pillage. C'était lui qui excitait les vagabonds de la tribu des Hadjoutes à continuer leurs courses, malgré les défenses formelles de l'émir. Il s'était rendu dans la tribu de Beni-Mouça, pour y fomenter de nouveaux troubles, conjointement avec Mohamed-ben-Rebrab, lorsqu'il est tombé entre les mains de M. le lieutenant Dumont. Il a été conduit à Alger, où il est arrivé, le 19 au soir, au milieu des huées et des malédictions de la population.

Cette importante capture fait le plus grand honneur à M. Dumont; elle a eu lieu le jour même du marché de l'Arbaa, où le criminel a été exposé aux regards de tous les Arabes qui se trouvaient à cette réunion.

Paris, 3 octobre 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Des soldats, arrêtés au moment où ils posaient des lacets dans la forêt de Compiègne, sont depuis huit jours au cachot et vont être traduits devant le conseil de guerre. C'est bien là une tradition de l'antique monarchie, comme dirait M. Molé.

Au vie siècle, Gontran, roi de Bourgogne, fit lapider un de ses chambellans pour avoir tué un buffle dans sa forêt de Vassac. Aux xiii^e, xiv^e et xv^e siècles, on pendait les pauvres gens qui avaient tiré sur un cerf. Sous Henri IV, on les attachait vifs sur un de ces animaux. Pendant les journées de juillet, Charles X voulait faire passer en jugement des gardes royaux qui, mourant de faim, avaient tué quelques lapins dans le parc de Saint-Cloud.

Aujourd'hui, le peuple de l'armée est renvoyé devant la justice militaire pour avoir convoité un chevreuil.

— Le général Proteau, qui, en 1815, défendit avec énergie Cherbourg, ville ouverte de tous côtés, contre l'armée du maréchal Blücher, et la força de lever le siège, vient de mourir à Lorient. Le général Proteau avait servi d'abord dans la marine, en qualité de capitaine de vaisseau; en 1812, Napoléon l'avait nommé général de brigade.

— Le célèbre poète anglais Haynes Bayly est en ce moment à Cherbourg, où il est venu pour assister aux derniers moments de son père qui habitait cette ville depuis plusieurs années.

— Un journal annonce qu'un traité de commerce se négocie entre l'Angleterre et l'Autriche, et qu'il sera assez prochainement conclu. Deux envoyés anglais, appartenant au ministère du commerce, sont partis, mercredi dernier,

rivière recèleront peut-être le cadavre de la jeune femme: un faux pas est si tôt fait dans une excursion pittoresque, sur la pointe d'un roc, dans les détours d'une forêt! Ce qui pourrait lui arriver de moins triste serait sûrement d'être laissée au fond d'un vieux couvent.

Nous sommes un peu dans le vieux mélodrame, comme on voit. Cependant Charles, le jeune cousin, a opposé la ruse à la ruse; il a, toujours comme dans le beau et bon mélodrame, il a dans la maison du général un domestique fidèle au malheur, veillant sur la vertu persécutée, et qui l'instruit non-seulement des actions, mais encore des projets du tyran. Le voilà donc qui accourt, jeune négociant, associé d'une grande maison qui veut acheter la manufacture du baron. Le hasard le fait se rencontrer avec sa cousine, et tandis qu'il lui assigne un rendez-vous où il lui expliquera les desseins du général, celui-ci surprend le secret et apprend enfin un nom qu'il cherchait en vain depuis long-temps. Le jeune homme doit s'introduire par une brèche du mur des jardins; le baron, sous prétexte que des voleurs ont dévalisé quelques maisons des environs, place dans le jardin son domestique, bien armé d'un bon fusil à piston, nouveau système, et ce flibustier d'amour va tomber sous le plomb. Par un de ces hasards fortuits, une de ces providences d'auteurs, dont M. de Rougemont aurait dû cependant nous donner le secret dans sa pièce, c'est précisément le baron qui reçoit le coup de fusil dans le bras, et c'est Charles qu'il accuse de l'avoir tiré. Des lettres, des papiers trouvés au pied du mur, semblent corroborer l'accusation portée par le général contre sa femme et le cousin de celle-ci, lorsqu'heureusement le jardinier vient tout dévoiler. Eulalie quitte son mari pour retourner avec sa mère, et Charles va attendre que le dieu des amours persécutées veuille bien envoyer au général une bonne fluxion de poitrine, ou une attaque d'apoplexie qui l'emporte en l'autre monde, au grand

de Londres pour Vienne. Ils doivent y terminer les négociations entamées.

— Il est maintenant certain que l'ordonnance de dissolution de la chambre paraîtra, demain 4 octobre, dans le *Moniteur*. Les collèges électoraux seront convoqués pour l'un des premiers jours de novembre.

Sur l'observation d'un auguste personnage, le ministère a renoncé, dit-on, à faire précéder d'une sorte de manifeste l'ordonnance de dissolution. Pour déterminer MM. les ministres à garder le silence sur leurs intentions dans l'avenir, on leur a gracieusement représenté qu'ils n'avaient pas besoin de faire une nouvelle profession de foi, que leurs actes parlaient assez pour eux, et que leurs amis comme leurs ennemis ne pouvaient se méprendre sur la direction qu'ils entendaient suivre. Le cabinet devait se rendre à d'aussi flatteuses représentations.

Quant à nous, il nous semble que la haute influence qui s'est ainsi imposée au ministère a craint surtout que de téméraires engagements ne compromissent une politique dont la face change chaque jour au gré des événements qui remuent les populations de l'intérieur et presque tous les peuples de l'Europe.

— Une ordonnance vient d'étendre le bénéfice de l'amnistie au nommé Jean-Anatole-Julien Carrey, condamné par contumace à dix ans de détention, suivant arrêt de la cour des pairs du 9 janvier 1836.

— Une correspondance suisse annonce que le prince Louis Bonaparte, qui est toujours à Arenenberg auprès de sa mère mourante, vient de recevoir du grand-duc de Bade la défense de mettre le pied dans le grand-duché, et même de traverser la ville de Constance où il pourrait être obligé d'aller demander des secours pour la reine Hortense.

— Il court dans le monde une bonne bouffonnerie :

M. Jules Janin, feuilletonniste des *Débats*, ambitionne les honneurs de la députation. M. Honoré de Balzac se fait un titre de sa *Peau de Chagrin* auprès des électeurs d'un arrondissement d'Indre-et-Loire ; il veut poursuivre à la chambre le cours de ses études psychologiques.

— Le secrétaire de la légation de France aux Etats-Unis, M. Pageot, vient d'arriver à Paris avec sa femme, nièce de l'ex-président Jackson.

— Il ne paraît pas que le système de conciliation pénètre beaucoup dans les administrations. On se rappelle avec quelle brutalité M. Guillard, agrégé de mathématiques au collège Louis-le-Grand, a été destitué par M. Guizot. Après trois années de suspension, et sous un ministère qui a proclamé l'amnistie, ce professeur pouvait croire qu'on le rétablirait dans ses fonctions ; effectivement, M. Salvandy lui avait formellement promis de le remettre en place à la rentrée des classes, dût-il pour cela, avait-il dit, faire une vacance, et il avait obligeamment ajouté que le ministre de l'instruction publique ne laisserait pas plus long-temps dans la peine un ancien camarade de collège. Mais on sait que les conseillers de l'Université et les provideurs des collèges de Paris sont tous à la dévotion de M. Guizot ; aussi, M. Salvandy, qui a bien de la peine à assurer son autorité de ministre contre l'influence oligarchique du conseil royal, n'a pas osé engager la lutte qu'amenait la réintégration de M. Guillard, et voilà ce professeur, qui est chargé de famille, et qu'on a réduit à un quart de solde, forcé de subir une quatrième année de suspension.

— La société financière que vient de fonder M. Laffitte s'est assemblée hier pour la première fois. On a pu juger, par le grand nombre d'actionnaires présents, de l'intérêt qu'excite une entreprise aussi neuve par les moyens d'action que par les résultats qu'elle promet.

— Le différend élevé entre le ministre bavarois des affaires étrangères en Grèce et le ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne est loin d'être terminé. Le cabinet de Londres n'a vu dans la conduite de M. Rudhart que l'expression des influences coalisées de la Russie et de l'Autriche ; et à la nouvelle semi-officielle du changement diplomatique qui doit donner le prince Soutzo pour successeur au général Coletti dans la double ambassade de Paris et de Londres, il s'est décidé à prendre une initiative pour laquelle il espère le concours de la France : il refuserait de reconnaître comme ambassadeur un prince particulièrement dévoué à la Russie. Mais le ministère bri-

tannique obtiendra-t-il l'adhésion qu'il espère du cabinet des Tuileries ? Nous ne le pensons pas. A Paris, l'on se résigne ordinairement devant la volonté des puissances.

— Le duc Alexandre de Wurtemberg et M. Dupin ont dîné avant-hier chez le roi, à Saint-Cloud. On pense que ce rapprochement avait été provoqué par le besoin de faire comprendre au fiancé de la princesse Marie les dispositions de son contrat de mariage, obscures pour lui en plusieurs endroits. M. Dupin, avocat retors et rédacteur ordinaire des pièces officielles qui concernent la famille des Tuileries, a dû rassurer M. le prince sur les résultats financiers de son futur mariage. Le roi donnera une bonne dot, la France est généreuse.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, le 29 septembre, à 3 h. 1/2.

Le général Carondelet a écrit au commandant de Burgos qu'il, le 24, il a attaqué Zariatéguy et l'a chassé de Valladolid. Ce dernier a essayé une perte considérable : artillerie et munitions, tout a été repris.

Bordeaux, le 30 septembre, à midi.

Le général Carondelet, après avoir battu complètement Zariatéguy, qui assiégeait le fort de Valladolid, est entré dans cette ville le 24 au soir. Il a délivré la garnison du fort et repris à l'ennemi 16 pièces d'artillerie avec une grande quantité de munitions de guerre. Les carlistes paraissent avoir essayé une perte considérable en morts et en blessés. Cet événement a produit un grand effet dans la Vieille-Castille.

Bayonne, le 30 septembre 1837, à 7 h. du soir.

Les carlistes ont envahi, le 28, la vallée d'Ahescoa, ont désarmé tous les nationaux, brûlé beaucoup de maisons et le village de Garalda, et sont revenus à Burguette le 29, menaçant Val-Carlos et les autres points de communication entre notre frontière et Pampelune.

ACTES OFFICIELS.

Par ordonnance royale du 10 septembre 1837, ont été promus au grade de capitaine, dans le corps royal d'état-major, les quinze lieutenants de ce corps dont les noms suivent :

M. de Marenche, en remplacement de M. Montalant, promu chef d'escadron.
M. Morel de Boncourt, en remplacement de M. Bayard, id.
M. Saget dit Lurey, en remplacement de M. Roux, id.
M. Bousquet, en remplacement de M. Pellion, id.
M. Saget (Alexandre-Pierre-Prosper), en remplacement de M. Montguyon, id.
M. de La Monneraye, en remplacement de M. de Rancé, id.
M. Urich, en remplacement de M. Tatareau, id.
M. Loupot, en remplacement de M. de Sercey, id.
M. de Cyresme, en remplacement de M. Dalpuyet, passé dans l'intendance.
M. Rabou, en remplacement de M. Hautz, id.
M. de Gaujal, en remplacement de M. Sicard, id.
M. Petit, en remplacement de M. Cachelou-Desjardins, id.
M. Robert, en remplacement de M. Delaroche, id.
M. Malot, en remplacement de M. Cetty, id.
M. Mouchet-Battefort de Laubespain, en remplacement de M. Bedeau, nommé chef de bataillon à la légion étrangère.

— Par ordonnance en date du 1^{er} octobre, M. Camille Jordan, procureur du roi près le siège de Vienne, est nommé juge au tribunal de Lyon, en remplacement de M. Garin, appelé à d'autres fonctions.

Faits Divers.

Il paraît que décidément M. le duc d'Orléans est aussi grand tacticien que grand stratège, et qu'il en remontrerait à Guibert et à Follard : c'est du moins un bruit très-accrédité depuis le pavillon de Flore jusqu'au pavillon Marsan. Si quelqu'un en doutait, nous le renverrions au bulletin que les journaux officiels viennent de publier sur la fameuse bataille de l'Aronde, livrée par le prince généralissime aux ennemis qui se dirigeaient de Montdidier sur Compiègne. Nous pouvons dire que depuis les bulletins des batailles d'Austerlitz et de Wagram, nous n'avions rien vu de plus glorieux pour le succès de nos armes. M. le duc d'Orléans, qui commandait en personne, a fait preuve d'un coup d'œil d'aigle, au milieu de trente bouches à feu qui vomissaient la fumée. Le prince n'a pas voulu quitter le champ de bataille sans avoir dicté le bulletin de la journée, qu'un aide-camp a écrit sur l'affût d'un canon. Toutes les armes ont fait des prodiges, et l'état-major, selon l'usage, a mérité sa part d'éloges ; décidément Napoléon, pour rédiger un

les mauvaises raisons du baron qu'avec de la bonhomie et un peu de gâté, et non pas en parlant comme un ours.

La 11^e scène du 4^e acte, celle où Charles vient d'assigner à Eulalie un rendez-vous et où le mari a surpris le secret des jeunes gens, a été mal comprise par les trois acteurs. Eulalie et Charles, arrachés à leur amour par l'arrivée du baron, ne doivent pas brusquement se tourner le dos, car cela suffirait pour tout dévoiler ; c'est une maladresse. Le baron est dans le secret, mais sa femme l'ignore : elle doit saluer et se retirer, dit l'auteur, comme cela se fait en bonne compagnie ; au lieu de cela, Mme Cossard a fait une de ces vieilles sorties de mélodrame que M. Haquette a gravement accompagnée d'un geste impératif et d'un regard foudroyant, et cela est faux. A propos de cette scène manquée, M. Fanollet devrait bien ne pas crier si haut les protestations d'amour qu'il fait à sa cousine dans un salon ouvert, où tout le monde peut entrer d'un moment à l'autre ; la passion à ses emportements, un cri lui échappe, mais non pas des cris continus. Au total, la pièce a réussi et fera plaisir.

Pendant que le drame d'Eulalie Granger se jouait sur la scène, il se jouait dans la salle des scènes bien inconvenantes et bien peu dignes d'hommes qui auraient quelque respect d'eux-mêmes et des autres. Quelques messieurs, chez qui une trop grande jeunesse ne semblait pas excuser la légèreté, n'ont cessé durant la représentation du drame de parler haut, de rire, d'applaudir lentement et lourdement. Pendant le bal, ils disaient tout haut les noms des danseuses qui y figuraient, et accompagnaient ces noms de bizarres épithètes, de saillies de toutes sortes. Et vous voulez que l'art prospère ! vous vous plaignez de ce que les acteurs ne sont pas bons ! Mais, au nom du bon sens, laissez jouer une pièce pour la juger ; ne troublez pas les acteurs si vous voulez qu'ils déploient du talent, quand ils en ont.

KAUFFMANN.

bulletin, n'était qu'un écolier en comparaison de M. le duc d'Orléans. Ce prince s'est surtout surpassé quand il a commandé et fait exécuter une marche en retraite ; il paraît que la retraite est la partie de la tactique que le prince entend le mieux, et que S. A. R. a beaucoup profité depuis sa retraite de Mascara.

(Quotidienne.)

— M. le duc d'Orléans n'est pas seulement un habile stratège, il possède aussi une grande connaissance de la castramétation, et déjà les plus fins connaissances de son camp de Compiègne fort au-dessus des fameux camps de Tilly, de Wallenstein, de Gustave-Adolphe et de Charles XII. Mais si ce camp est remarquable par l'art avec lequel il est assis, il paraît qu'il laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la discipline. Les nouvelles officielles de Compiègne nous apprennent que Louis-Philippe est arrivé dans cette ville à onze heures du soir, et que les soldats sortis spontanément de leurs tentes, en portant des torches à la main, et ont fait une haie de feu et d'illuminations improvisées. Nous demanderons comment il se fait que des soldats bien disciplinés sortent en foule de leurs tentes après la retraite battue, et comment ils se trouvent avoir tous des torches pour improviser une illumination. Une torche ne fait pas ordinairement partie du fourniment d'un soldat. Ne vaudrait-il pas mieux dire tout simplement que cette illumination improvisée et que ce mouvement spontané des soldats avaient été préparés dès le matin, et que le camp attendait depuis six heures le moment de faire éclater spontanément son enthousiasme, et le signal pour allumer ses torches improvisées ? Nous avons vu tant de charlatans depuis trente ans qu'il est bien difficile de nous rendre dupes aujourd'hui d'aucune espèce de charlatanisme ; la vérité est encore ce qu'il y a de plus habile.

(Idem.)

LE DEMI-DIEU DE LA PLACE MAUBERT. — Il y a farceur et farceur. Les uns se signalent par de lourdes et ignobles plaisanteries, les autres par des excentricités piquantes : Mathias Boutru est un loustic de la place Maubert qui participe des deux espèces, comme le prouve le fait qui le faisait coiffer hier au violon.

Chacun a vu dans plusieurs tableaux représentant des scènes de vendange, et surtout dans celui de Léopold Robert, des hommes couronnés de fleurs et de fruits, et se livrant à une gaité communicative. Eh bien ! il a pris à Mathias la fantaisie de se parer ainsi, ou plutôt de se déguiser en *Silène*, car Mathias a les qualités physiques du fabuleux personnage : il est gros et ramassé dans sa courte taille ; son ventre proémine convenablement, et sa rouge trogne lui a mérité, de la part des dames de la halle du quartier, le pittoresque et énergique sobriquet d'*Ecuille à pressoir*.

Enchanté donc de son idée, Mathias entre chez une fruitière de sa connaissance, tresse des grappes longues et dorées de chasselas, en forme une couronne, et en décore son large chef. Il fait ensuite des chapelets de poires et de pommes qu'il passe en écharpe autour de son corps, puis, d'un manche à balai chargé de fruits et surmonté d'une rouge grenade, il se fait un thyrses, et le voilà demi-dieu.

Affublé ainsi, Mathias, déjà passablement aviné, fait le tour du marché, entre dans les boutiques, et bon humain tout comme devant, fraternise le verre à la main avec ses vieilles et nombreuses connaissances.

Jusque là tout allait le mieux du monde ; mais à force de savourer l'ambrosie à 12 sous le litre, et le nectar en petits verres de 5 centimes, la tête du pauvre Mathias commence à tourner : les fumées de l'alcool et du triomphe se combinent et se croisent dans son cerveau, et bientôt la scène dégénère en véritable bacchanale. Mathias, abdiquant sa majesté, arrache sa couronne de raisins, et de son thyrses barbouille le visage d'une grosse écaillère qui a commencé à le railler. L'écaillère offensée riposte à Bacchus par un coup de poing qu'elle accompagne d'un feu de file de provocations et d'injures.

Alors le signal du désordre est donné : on se range du parti de l'écaillère, et Mathias, — « triste retour des choses d'ici-bas ! » — Mathias est honni, vilipendé par ceux-là même qui l'ont un moment avant porté en triomphe. Il ne se laisse pas abattre entièrement par son infortune ; le dieu des ivrognes lui vient en aide, et, resserré dans un coin, il repousse les assaillants qui l'assiègent ; des pommes, des poires qui l'entourent en succulentes guirlandes, il se fait des projectiles qu'il lance incessamment sur ses ennemis. Les uns les lui rejettent avec plus de colère que d'adresse ; les autres, et ce sont les gamins, se montrant plus sages que pères et mères, croquent les projectiles à belles dents.

Un piquet de gardes municipaux arrive enfin, comme le *Deus* du drame antique, pour faire le dénouement, et conduit au poste le demi-dieu belliqueux.

Sans doute les bienfaisants pavots de Morphée lui auront fait cuver sa gloire, son immortalité d'une heure et ses prouesses.

Extérieur.

ESPAGNE. — On croit que le parti qui s'intitule modéré aura la majorité dans la plupart des collèges électoraux. Voici les députés élus à Bilbao : N. Ocmacache, don Federico Vitoria, don Pantaleón Aguirre. Candidats au sénat : Allendo Falazar, comte de Vallacombrado, don Claudio Zametza. Tous appartiennent au juste-milieu.

Il paraît que lord John Hay a joint ses représentations à celles des autorités des provinces basques pour demander la révo-

cation de l'ordre qui rappelait en Castille cinq des bataillons christinos qui sont dans ces provinces.

— On lit dans le *Mémorial bordelais* : Hier, deux courriers extraordinaires, venant de Bayonne, ont apporté les détails d'une très-grave affaire entre les généraux de la reine et le prétendant. Les pertes de ce dernier sont considérables ; on parle de plusieurs chefs tués et d'un très-grand nombre de prisonniers et de blessés.

contentement de la veuve qui épousera le petit cousin. Ainsi soit-il !

Cette pièce est une paraphrase de *L'Ecole des Vieillards*, revue et augmentée. Le vieux mari, la jeune femme, l'amant, tout y est, jusqu'à l'ami Bonnard sous le nom de Dubreuil. M. de Rougemont n'a jamais rien fait de neuf. Toutefois, il y a dans cette pièce des scènes spirituelles et vraies, des scènes attachantes amenées par le contraste du jeune et heureux ménage de Bernard le graveur, qui a épousé la sœur de Charles, la cousine d'Eulalie. On a ri souvent ; non pas qu'il y ait beaucoup de comique de position, d'événements, de caractère : il n'y a qu'un seul rôle et que deux scènes de comique, le rôle de Dubreuil, la scène 4^e du 2^e acte et celle de la clé ; mais on a ri parce qu'il y a beaucoup de mots heureux, de saillies spirituelles que Constant-Dubreuil a rendus avec beaucoup d'esprit. La pièce a généralement fait plaisir : mais le succès en est dû à Mme Cossard qui a été tour à tour naïve, aimante et pleine de sensibilité ; à M. Constant qui a joué avec beaucoup de rondeur et de verve le plus joli rôle de la pièce, celui de Dubreuil. Mme Fouchet a été bien jolie et pleine de gentillesse dans le personnage de Célestine.

M. Haquette était chargé d'un rôle infâme, celui du baron, homme égoïste, et par conséquent dur et cruel aux autres, jalouxant leurs plaisirs, ne voulant faire aucun sacrifice aux dix-huit ans de sa femme, et la séquestrant dans le fond d'un appartement presque muré, parce qu'il n'aime plus le monde qui ne lui offre nul attrait. M. Haquette a eu l'art malheureux de rendre ce rôle encore plus odieux que l'auteur ne l'avait fait. Au second acte déjà, il en fait un homme riche et écrasant, et ce n'est encore qu'un bourgeois, un humoriste. La scène où Eulalie prie son mari de la conduire aux Français et au bal eût été charmante si M. Haquette ne l'eût pas jouée comme un tyran de mélodrame. Un mari ne fait passer de tels refus et accepter

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

in comparaisait hier devant la police correctionnelle. Et de trois ! V'là le troisième... Dire que j'peux pas me cor-... que c'est plus fort que moi ! Oh ! mais faudra bien que...
 président : Vous êtes prévenu de vol et de rébellion.
 in : Ça ne m'étonne pas... Vous me diriez : « Pettelin, assassiné père, mère, tante et cousin, » que ça ne m'é-... J'en suis capable... j' me connais pour...
 président : Vous êtes donc bien méchant ?
 in : A jeun, non : oh ! à jeun, j' suis une bonne pâte... bon enfant, farceur, et pétri de principes... pas... de soustraire un poil à un caniche, ni de prodiguer... à un anelton... ; mais quand je suis ivre, ah !... plus ça... J' deviens un monstre de nature, quoi !
 président : Puisque vous reconnaissez les dangers de... pourquoi vous enivrez-vous ?
 in : C'est plus fort que moi. Le lundi, on va à la barrière ;... faut boire... Quand on boit, ça altère, ... à force de se rafraîchir, on s'échauffe, on... comme on se perd. J' me suis déjà perdu... et voilà... M' épargnez... Aujourd'hui ça fait trois... M' épargnez... queuque bonne punition qui me corrige ;
 président : Vous auriez dû vous corriger de vous-même, ... sur vous.
 in : J' me suis promis vingt fois de me mettre à l'eau... J'ai pas plus tôt ma semaine dans ma poche, que... s'en vont chez Paul Niquet, sans vouloir écouter... qu'est bien forcée de les suivre... Après ça, je fais les... et le tremblement !...
 président : Vous avez été condamné une première fois... de prison, pour voies de fait envers les agents de la...
 in : J' crois ben, c'était un lundi !... J'avais pilé un pau-... arme, que j' sais pas comment il a fait pour s'empêcher... Oh ! l'ai-je-y pilé, ce brave gendarme !
 président : Une autre fois vous avez subi un emprison-... de quinze jours pour avoir dansé d'une manière indé-... dans un bal public.
 in : Encore un lundi !... J'ai besoin d'une bonne leçon...
 président : Aujourd'hui vous êtes inculpé du vol d'une... au préjudice d'un homme ivre qui était couché sur le...
 in : Toujours un lundi ! Ce jour-là c'est ma perdition !... moi le plaisir d'appeler mes témoins... J'ai d'abord un... qui m'a vu commettre le crime et qui vous en dira... pour me faire condamner dans les règles. — Municipal, ... et promettez-nous, par jurement, de dire tout le... la chose, sans rien oublier.
 in : Municipal : J'en professe le serment !... Je passais... vers minuit, dans la rue d'Enfer, et je vis, à dix pas... un homme qui ronflait dans le ruisseau comme... de paroisse. Présupposant que c'était un ivrogne, ... : « Voilà un homme gai. »
 in : Arrivez à moi, mon brave... et attention de dire...
 in : Municipal : Pour lors, m'approchant de ce malheu-... dans le projet de le transvaser au poste, je vois un autre... qu'est donc ce Pettelin-ci, s'avancer...
 in : Bon !
 in : Municipal : Se baisser...
 in : Très-bien !
 in : Municipal : Ramasser la casquette de l'ivrogne et... avec...
 in : Bravo !
 in : Municipal : Incontinent je me suis fondu sur le vo-... l'ai arrêté ayant le corps du crime à la main...
 in : Faut-il que ça y est !... quand je vous dis !
 in : Municipal : Mais pour être véridique, je professe... voleur était presque aussi pompé que le volé... On m'a... que Pettelin était un ouvrier honnête et travailleur... que ça peut arriver à tout un chacun de s'oublier... fois dans les appas du liquide. L'homme est fai-... et malheureusement quand la tête est plongée dans des...
 in : Nous l'avons tous éprouvé. Enfin... je...
 in : Du tout ! du tout ! vous n'avez plus rien à dire... qu'il a donc à présent ? Il parle contre moi !
 in : Municipal : Au contraire, je prie les magistrats...
 in : Rien du tout ! je vous ôte la parole... Mon prési-... encore d'autres témoins... tout le poste de la place... où ce qu'on m'a inséré... Ils vont vous conter com-... je me suis conduit vis-à-vis du violon du gouverne-... l'armée française...
 in : déclarèrent que Pettelin les a insultés et leur a... coups de pied et des coups de poing.
 in : J'espère qu'après ça j'ai le droit de réclamer une... suis honnête, si j' continue je deviendrai un mau-... Coffrez-moi de main de maître, là ! allez ! comme... ain que j' m'en souviendrai.
 in : Si vous êtes vraiment dans la résolution de... vous aurez tout le temps nécessaire pour vous... dans vos bonnes dispositions... Le tribunal vous con-... six mois de prison.
 in : Que six mois ?... On veut donc que je périsse sur...
 in : Mettez-moi un an, si ça vous est égal.
 in : Le tribunal ne peut revenir sur ses jugements.
 in : J'en appelle ! j'en appelle !
 (Journal général des Tribunaux.)
 La femme Delaidre : Où qu'il est donc ? Est-ce qu'il va faire... présent, depuis une heure que la justice lui fait l'hon-... de l'appeler ?
 président : Votre mari fait défaut, nous le jugerons en... Dites-nous ce dont vous vous plaignez.
 La femme Delaidre : J'peux bien me plaindre, quand on en... les marques, faudrait avoir bon caractère pour... la chose en douceur ; j' suis bonne, c'est vrai ; des paro-... d'accord ! mais des jeux de main et de pied, ... plus ; j' me fâche, et quand ça serait mon père, faut... rade en justice.
 président : Quels coups avez-vous reçus ?
 La femme Delaidre : Des gros et des petits, que le détail... trop long ; mais j'en ai un dessus le cœur que je peux... Vous allez voir, ayez pas peur ; pour la propreté, ... j' crains personne.
 président : par sa précaution oratoire, l'épouse outragée se... de relever sa robe, puis un jupon, puis deux, en-...
 président, vivement : Assez, assez, c'est bien ; nous ne... pas médecins...

La femme Delaidre : Au beau milieu, mes juges, au beau milieu, et de la droite encore, bleuve et noire, ma pauvre cuisse ; ça sera bientôt fait, l'affaire d'une minute, et propre, mes juges ; pour ça j' crains personne.
 M. le président : Retirez-vous ; il y a au dossier des certificats que nous lirons, cela nous suffira.
 La femme Delaidre : C'est pas la même chose, faut le voir pour le croire ; noire et bleuve, je vous dis, depuis trois semaines ; monstre d'homme, va ! et propre...
 M. le président : Allez vous asseoir. Audiencier, appelez un témoin.
 Le propriétaire : Messieurs, je dois dire pour ma justification que j'ai donné congé à M. et Mme Delaidre qui dépendent la maison dont j'ai l'honneur de revendre la propriété et jouis-sance.
 M. le président : Vous n'êtes pas appelé pour vous justifier, mais pour dire ce que vous savez sur les voies de fait que Delai-dre aurait exercées sur sa femme.
 Le propriétaire : Pour la chambre, je n'ai rien à dire ; mais le cabinet entièrement détérioré, rien n'y tient, il n'y a pas de menuiserie à l'année qui y tienne.
 M. le président : Parlez-nous des coups.
 Le propriétaire : Pas une vitre entière, tout en morceaux, planches, cloison et tout.
 M. le président : Avez-vous vu le mari battre sa femme ?
 Le propriétaire : Non ; mais pour le cabinet, impossible de s'y reconnaître, tout en confusion ; mais pour le congé, ils l'ont eu par huissier : il faut que ça finisse.
 M. le président : Allez vous asseoir.
 Le portier, cordonnier en vieux : Pour dire la vérité, j' serai pas fâché qu'ils déménagent ; c'est pas des mauvais locataires, si vous voulez ; ça paie, mais ça se chamaille journellement, ça fait des émeutes dans la maison, ça vous révolutionne ; mais ça paie, j' mentirais de dire le contraire ; oh ! pour le terme, ça y mord qu'il y a rien à reprendre.
 M. le président : Mais avez-vous vu Delaidre frapper sa femme ?
 Le portier : A mort ; mais je pourrais pas vous dire le quan-tième, vu que ça récidivait tous les jours.
 Quelques autres témoins entendus et un peu plus explicites sur le fait reproché à Delaidre, il est condamné par défaut à six mois de prison.

Tribunaux Étrangers.

Le 16 juin dernier, à Limerick (Irlande), une multitude im-mense de curieux était rassemblée devant la maison de la veuve O'Dorald. Des bruits étranges circulaient parmi la foule : cette femme, disait-on, avait dévoré son enfant ; mais la supposition d'un crime semblable était rejetée comme impossible par tous les assistants. Le 10 septembre, l'accusée a comparu devant les assises, et y a été constamment l'objet de la plus vive curiosité. Il résulte de l'acte d'accusation que plusieurs personnes, passant devant la chaumière qu'elle habite, avaient été effrayées d'une odeur de chair grillée qui s'en répandait avec force. Il était alors onze heures du soir, et la pensée d'un incendie peut-être ignoré les engagea à pénétrer dans l'enceinte de l'habitation en sautant par-dessus un mur de clôture. Mais elles n'aperçurent point de fumée ni aucun indice d'embrasement. Comme la lune brillait d'un très-vif éclat, elles étaient sûres de ne point se tromper. Cependant, l'odeur qu'elles avaient attirées se faisait toujours sentir. Elles allaient regagner la grande route quand tout-à-coup une lueur, qu'elles n'avaient pas encore aperçue, vint frapper leurs regards. Cette lueur paraissait d'une cave creusée derrière une grange, et par conséquent isolée du principal corps de bâtiment. Là, en se penchant au-dessus de l'orifice du soupirail, elles contemplèrent un effroyable spectacle.
 Une femme jeune encore, échelée, à demi nue, était ac-croupie près d'un brasier sur lequel se trouvait placé le cadav-re à moitié consumé d'un enfant. De temps en temps elle le retournait ; puis, quand les tisons s'éteignaient, elle se baissait pour les ranimer avec son souffle, et dès qu'ils pétillaient, un horrible sourire contractait tous ses traits.
 L'accusée ne nie aucun des détails qui précèdent, et ne cher-che même point à présenter de justification. Le président, après avoir entendu quelques témoins, procède à son interrogatoire.
 D. Quel âge avait votre enfant ? — R. Dix ans.
 D. Pourquoi l'avez-vous mis à mort d'une manière aussi cruelle ? — R. J'ai vu que les parents pouvaient disposer à leur gré des enfants que le ciel leur avait donnés. Le mien se con-duisait mal, j'ai voulu le punir.
 D. Les parents ne sont en aucune circonstance autorisés à dis-poser de la vie de leurs enfants. Je ne sais où vous avez lu le précepte que vous citez ; vous-même en avez-vous connaissance ? — R. Oh ! parfaitement. Il se trouvait dans un petit livre que j'ai acheté à la foire et qui était rempli d'histoires édifiantes et de conseils tirés des auteurs sacrés.
 D. En Asie, un père et une mère peuvent, il est vrai, mettre à mort l'enfant qui les outrage ; mais telle n'est point la cou-tume en Europe, et d'ailleurs vous ne pouvez avoir eu de gra-ves sujets de plainte contre une innocente créature de dix ans. — R. C'est ce que vous ignorez. Ma fille me détestait et je l'ab-horrais de mon côté, parce qu'elle avait été cause que mon défunt mari s'était détaché de moi.
 D. Comment ! vous ne vous repentez point du crime que vous avez commis ? — R. Pourquoi me repentirais-je de ce que je re-garde comme l'exercice d'un juste droit ?
 D. Abandonnez ce moyen de défense ; il aggrave votre po-sition. — R. Je n'en veux point d'autre. J'ai donné le jour à quatre enfants ; l'un d'eux faisait le tourment de ma vie, j'ai abrégé la sienne. Ce s'ensuit-il ? Il me devait l'existence, je la lui ai ôtée ; maintenant il ne me doit plus rien.
 D. Prévenue, vos paroles sentent la folie. Jamais une mère n'a tenu un pareil langage. — R. Je ne suis point folle. Je sais que vous allez me condamner à mort, vous en avez le pouvoir ; tuez-moi donc, mais ne me forcez point à regretter ce qui s'est passé. Je ne nie point d'avoir fait mourir ma fille, je nie seulement de l'avoir mangée, comme quelques personnes n'ont pas craint de l'affirmer.
 D. Cependant, vous l'avez brûlée vive, ce qui n'est pas moins effroyable ? — R. Elle n'est point morte sur les char-bons ; je l'ai étranglée, et lorsqu'elle a eu rendu le dernier sou-pir, je l'ai portée dans la cave. Elle y est restée cinq jours, au bout desquels j'ai jugé à propos d'employer le feu pour faire disparaître les traces de... de...
 D. De votre effroyable crime ?
 A ces mots prononcés avec feu par le président, l'accusée, qui avait hésité une seconde, reprend avec calme : De ce que j'avais fait ; car je voulais sa mort, mais non point ses souffrances.
 Il est impossible de décrire l'impression que l'odieux sang-froid de cette femme a produite sur toutes les personnes qui ont assisté aux débats. Sa figure, cependant, ne décelait aucun penchant féroce ; elle est aussi impassible que son extérieur.

L'arrêt de la cour fait honneur au jury de Limerick ; il s'est refusé à croire qu'il fut possible à une mère d'égorger son propre enfant sans avoir perdu la raison. Il a, en conséquence, déclaré l'accusée non coupable, malgré ses aveux réitérés ; mais il a en même temps décidé qu'elle serait renfermée pour le reste de ses jours dans une maison d'aliénés.
 (Dublin's-Evening-Post.)

Variétés.

DE L'ENSEIGNEMENT ACTUEL DE LA LANGUE.

La chose la plus importante peut-être, et sans aucun doute la plus négligée de l'enseignement, c'est l'étude rationnelle et complète de notre langue ainsi que des langues en général. Quand tout marche encore, que tout a marché autour de nous, la grammaire est restée immobile sur les bancs des écoles ; tout a vécu et grandi merveilleusement ; elle seule languit dans une enfance déplorable et ne sait ; pour ainsi dire, bégayer que les cris incompréhensibles de cet âge. Mais d'où vient donc ce repos, cette halte ? d'où vient qu'ayant tous besoin de son se-cours, puisque nous tous ; Français, parlons la même langue, et qu'il n'y a pas d'instrument au monde dont nous nous ser-vions plus souvent et pour autant de besoins divers que d'une lan-gue quelconque, nous soyons presque tous si inhabiles à le manier, malgré la peine et le temps que la plupart donnent à cet apprentissage ? D'où vient que l'on rencontre si rarement, — je ne dirai pas un bon écrivain, ceux-là ne se sont pas con-tentés d'étudier les lois du langage dans les grammaires classi-ques, — mais un bon professeur de langue, mais aussi une le mme, un homme du monde ou de quelque profession libérale, sachant s'exprimer purement et logiquement, soit avec la pa-rolle, soit à l'aide de l'écriture. La grammaire serait-elle par-hazard un nœud gordien ; un recueil d'énigmes et de logogri-phies ?... A la manière dont elle est traitée par nos grammaticiens, vraiment on inclinerait à croire que quelque nouvelle fille de La-fus en a dicté les termes et les principes. Mais non. La gram-maire, quoique chose fort difficile, sans contredit, puisque son entreprise est de donner un corps à un sujet presque divin : LA PENSÉE ; à la pensée dans tous ses détours, toutes ses rami-fications, toutes ses nuances ; la grammaire, disons-nous, prise dans les FAITS nombreux de la littérature de notre langue, dans ces faits classés et comparés, et dans une saine idéologie, peut se poser comme science et rendre compte logiquement de la grande majorité de ces mêmes faits, par des principes aussi lar-ges et presque les mêmes que les principes les plus généraux des autres sciences. Mais, si la science grammaticale ou lin-guistique est trouvée, constituée, elle est si loin d'être vulga-risée qu'une routine inexplicable et tout ce que des règles va-gues, incomplètes, fausses, mal posées, entraînent de fâcheuses conséquences avec elles, dominant encore et encroûtent l'ensei-gnement de la belle langue de notre pays.
 On a dit qu'une bonne nomenclature, qu'une bonne classifi-cation des faits est l'indice certain d'une science posée ; et quoi de plus ridicule que la nomenclature grammairienne ? J'en donnerai quelques preuves.
 On a divisé les sciences en deux classes : 1^{re} sciences fixes ou positives ; 2^e sciences incertaines ou conjecturales. Dans la pre-mière sont rangées les sciences mathématiques et celles qui leur empruntent presque toute leur théorie ; dans la seconde sont placées, et à bon droit, nos études philosophiques et poli-tiques. Quand on se prend à examiner combien nos connais-san-ces certaines sont en petit nombre en regard des autres, l'hu-milité nous saisit, notre orgueil se sent abaissé : consolons-nous, néanmoins, en pensant qu'il doit venir un temps où cette divi-sion sera presque inutile et que nous marchons tous les jours vers cette période de la vie de l'humanité. Pour le moment, la grammaire, qui veut de la logique, et la logique étant l'instrument le plus puissant pour hâter le progrès de la parole et de la pensée, et par elles tous les autres progrès, est restée, de par l'autorité de nos grammaticiens, un épouvantail et presque un ridicule. Ils ont eu l'art, après avoir fait verser bien des pleurs à la jeune génération, d'en dégoûter celle qui, parvenue à un âge plus réfléchi, se ressouvient de l'aridité de leurs règles, de l'ennui et des penums qu'elles lui ont valus dans son en-fance, et renonce à une étude qu'elle n'a qu'ébauchée, con-vaincue de son inutilité ou de ses insurmontables difficul-tés. Et pourtant, l'étude de la langue pourrait, aussi bien, peut-être mieux que beaucoup d'autres choses, être piquante, variée, pittoresque et riante. De petites histoires, des anecdotes grammaticales et littéraires, l'explication de quelque expression proverbiale, une foule de détails empruntés aux arts, à l'industrie, à propos d'un mot, et force comparaisons prises dans la nature sensible et dans les usages ordinaires de la vie, seraient une sûre méthode de rendre cette étude attrayante, surtout si l'on avait soin de commencer par les faits et d'en déduire une série philosophique, la plus courte possible, de principes simples, clairs et vrais.
 Comme il ne serait pas logique de détruire sans rien édifier, nous allons émettre quelques idées sur la réforme que l'ensei-gnement nous semble réclamer à cet égard. Chemin faisant, nous critiquerons plus à notre aise. Guidé par les Condillac, les Dumasais, les Destutt de Tracy, les Ch. Nodier, les Le-mare, etc., nous nous cacherons derrière ces grands noms et n'encourons point le reproche de témérité, car nous procla-mons que c'est à ces penseurs que nous devons d'avoir enfin compris en vertu de quelles lois une langue EST, et de nous être ainsi arraché à cette atmosphère ténébreuse, à ces brouil-lards malsains qui enveloppent, malgré de glorieux travaux et la date de notre époque, les bancs verrouillés de l'école.
 On peut diviser l'étude complète de la langue française en dix parties bien distinctes : Idéologie, ou classification des mots d'après la nature des idées ; lexigraphie absolue (orthographe d'usage) et relative (orthographe de principes) ; Syntaxe, ou em-ploi des formes d'après la nature des idées ; Construction idéo-logique et usuelle ; Ponctuation, ou manière de noter les diffé-rentes parties de la pensée ; Prononciation ; Tropes, ou différents sens des mots ; Versification ; Art étymologique ; Composition française, ou Éléments de littérature.
 Une bonne idéologie doit saper cette classification hétérogène et honteuse des dix parties discours, et en quelques leçons faire parvenir les élèves à analyser scientifiquement les mots sous le rapport de leurs idées fondamentales ; car il n'est besoin que de douze mots techniques, tandis que l'ancienne nomenclature en admet une cinquantaine en aucune façon identiques avec les idées et les fonctions des prétendues dix classes de mots.
 Par la lexigraphie, tant absolue que relative, doit être traitée l'orthographe complète de tous nos mots usuels, leur genre, leurs variations de toute sorte, peintures des diverses idées ac-cessoires que les langues y ont attachées. On doit pouvoir se passer du dictionnaire à cet égard.
 Par la syntaxe, qui serait un recueil immense et méthodique de tous les exemples pris dans tous nos classiques, nécessaires pour résoudre toutes les difficultés de l'emploi de ces formes ou variations, en entrerait à pleines voiles dans la nature des

S'adresser au dépôt, maison Rousseau-Ma, de Paris, rue Puits-Gaillon (2767)
no 7, au premier, sur le derrière, chez Mme veuve Ravy.